



**La CEPE de Croix de l'Erable vous informe qu'une campagne réglementaire des mesures sonores du parc de Croix de l'Erable a été réalisée du 10 novembre au 4 décembre 2023 et que le rapport de l'expert GANTHA est consultable en Mairie.**

RES a également produit une note complémentaire afin d'expliquer l'application des bridages sonores en machine et leur vérification périodique.

En effet des bridages de réduction sonore sont appliqués sur les 4 éoliennes entre 19h et 6h, afin de respecter les limites réglementaires.

RES répondra à toutes vos questions et pourra organiser une réunion dans les mois à venir, si besoin.

**Contact RES**

Florence Fernandez 04 88 95 97 88 [florence.fernandez@res-group.com](mailto:florence.fernandez@res-group.com)

Ou [fr-polecrse@res-group.com](mailto:fr-polecrse@res-group.com) (la personne qui suit ce dossier reste Mme Fernandez)

